

## Les frais du PER assurantiel\*

## Contrat BNP Paribas Multiplacements PER

Montant minimal de versement initial	30 €
--------------------------------------	------

<b>Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat</b>	<b>20 €</b>
-------------------------------------------------------------------	-------------

**Frais annuels****Frais de gestion du plan**

Frais des supports	
Support fonds en euros	0,70% maximum
Support unités de compte	0,70% maximum <sup>(1)</sup>
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée par horizon	NA

**Frais de gestion des fonds<sup>(2)</sup>**

## 1/ Gestion libre

Fonds actions ** (moyenne)	1,78%
Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,00 %
Fonds obligations (moyenne)	1,07 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,60 %
Fonds immobilier **** (moyenne)	1,76 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,50 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,70 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70 %

## 2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne)	1,44%
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	0,61%
Profil équilibré (moyenne)	1,69%
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	0,75%
Profil dynamique (moyenne)	NA
Dont taux de rétro cessions de commissions ***	NA

**Autres frais annuels**

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

**Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)**

Frais sur versement	2,5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (% ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1% maximum
Nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	- 1 % maximum de l'épargne-retraite au titre des frais prélevés lors d'un transfert sortant avant la 5e année à compter de la date d'effet de l'adhésion et 0 % à partir de la 5e année. -15 % au maximum au titre de la réduction appliquée à la part de l'épargne-retraite affectée au Fonds en euros dans le calcul de la valeur de transfert.
Frais sur les versements de rente	1,5 % maximum de frais prélevés sur chaque montant brut de rente versé
Frais de rachat	NA

NA : non applicable

\* : le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

\*\* : la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\* : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\* : la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

<sup>1</sup> Pour les supports en unités de compte correspondant à des parts de sociétés immobilières gérées par Cardif Retraite : 25 % maximum par an des loyers et des produits accessoires nets de charges au titre de la performance de la gestion financière,

<sup>2</sup> Les moyennes ont été calculées sur la base des données communiquées par notre fournisseur de données financières. Elles ne tiennent donc pas compte des supports pour lesquels aucune donnée n'ont été communiquées.

